



Le SNPTAS CGT vous informe
Equipement - Environnement

2

0

1

0

Le SNPTAS vous informe...

N°32 du 28 octobre 2009

Flash.....

Pétition contre la remise en cause de l'ARTT

Déjà plus de 5200 signataires soutiennent la pétition, vous aussi, venez signer cette pétition en ligne à :
<http://www.snptas-cgt.org>

Alerte ! Le Ministère se paie la tête des adjoints !

Alors que plus de 5000 signatures sur la pétition CGT relative aux revendications des adjoints administratifs et notamment l'augmentation des ratios promus/promouvables ont été remises au Cabinet du Ministre le 17 juillet dernier...
A lire sur notre site internet.

A lire aussi :

**Circulaire N°656
Souffrance au travail**

**Circulaire N°655 Supp.
Spéciale DDI**

Circulaire N°655 - PFR

Agenda :

Fin 2009

CAP - CAD - CCP

Consultez l'agenda sur notre site

15 millions d'euros en prime de liquidation...

Le 14 octobre le Canard Enchaîné annonçait que la Direction des Ressources Humaines du MEEDDM avait convoqué à la hâte, le 5 octobre les organisations syndicales de centrale pour leur annoncer « une bonne nouvelle ».

JL BORLOO avait décidé de casser la tirelire du ministère en octroyant généreusement une prime exceptionnelle de 250 euros aux seuls agents de l'administration centrale, en compensation des difficultés liées aux restructurations.

De toute évidence, il s'agissait bien d'acheter la paix sociale compte tenu que ces agents subissent aujourd'hui une nouvelle restructuration, la troisième depuis la décentralisation de 2002.

RESTRUCTURATION AU MEEDDM



Une affaire d'équité

Aussitôt cette nouvelle répandue, ce fût une levée de contestations de la part des organisations syndicales et des agents de tous les autres services, qui eux même doivent vivre cette restructuration.

Lors du CTPM du 20 octobre 2009, Jean-Louis Borloo a annoncé le principe du versement d'une prime à l'ensemble des agents des services déconcentrés concernés par une restructuration. compte tenu des conditions difficiles de travail liées à ces opérations. Dans ce cadre, une prime de 250 euros sera attribuée à l'ensemble des agents (titulaires et non titulaires) affectés, au 1er octobre 2009, dans une DREAL, une DRE, une DIREN, une DRIRE, une DRAM, une DDEA, une DDE, une DDAM ou une DIDAM.

L'inadmissible exclusion

Il faut savoir que cette prime est payée, en mode LOLF, avec les économies salariales faites sur le dos des agents, du fait notamment du refus de l'administration de procéder aux recrutements externes pouvant être réalisés dans le cadre du Plafond d'Emplois voté en début de chaque année.

Alors que toutes les catégories de personnel ont des revendications précises, le ministre d'Etat refuse d'entendre les agents et les chefs de service sous prétexte de ne pouvoir acter financièrement ces revendications.

Le choix du ministre d'Etat est clair : **Refuser d'entendre ces revendications et acheter la paix sociale mais qui sera non durable...**

De plus les conditions de paiement sont inadmissibles et intolérables, ce qui montre une gestion du MEEDDM en dehors du temps et des difficultés des agents.

Selon la note du 27 octobre 2009, le versement de cette prime exceptionnelle interviendra, selon les services, sur la paye de décembre 2009.».

Bien entendu, rien pour les agents d'autres services qui vivent des restructurations.

La communication faite par le secrétaire général du ministère le 21 octobre 2009 ne répond pas aux revendications de la CGT et exclut encore bon nombre de services et d'agents. De plus, c'est encore et toujours de la rémunération ponctuelle faite certainement à partir des économies réalisées suite aux suppressions d'emplois.

Chacun appréciera la portée de cette mesure...

Courrier adressé au Ministre du MEEDDM par la CGT

Monsieur le Ministre,

Lors du Comité Technique Paritaire Ministériel du 20 octobre 2009, vous avez rappelé les « efforts extrêmement importants pour les hommes et les femmes qui servent dans l'administration du MEEDDM », à l'occasion des réformes successives qui touchent l'ensemble des services et établissements qui relèvent de votre ministère tant au niveau central que dans les territoires.

La CGT a réitéré sa demande de moratoire sur la suppression des postes au sein du MEEDDM comme dans toute la Fonction Publique et n'accepte pas que des économies soient faites sur le dos des personnels car ces réductions d'effectifs entraînent un accroissement de la charge de travail des agents et aggravent leurs conditions de travail sans leur permettre de remplir correctement leurs missions.

Ils attendent de vraies mesures catégorielles qui reconnaissent leurs qualifications et leur expérience professionnelle et demandent une harmonisation vers le haut de leurs rémunérations et régimes indemnitaire au vu de la situation des personnels des autres ministères avec qui ils vont travailler au quotidien dans les services interministériels.

Vous avez annoncé lors de ce CTPM le versement d'une prime exceptionnelle de 250 euros pour les agents de l'administration centrale et votre attente de propositions pour qu'un « effort équivalent soit également fait pour les services déconcentrés ».

Il est à ce jour avéré que l'ensemble des ministères est en train de procéder à la mise en oeuvre du versement d'une prime tout

aussi exceptionnelle, liée aux réorganisations massives et aux réductions d'emplois, le montant de cette prime différant, une fois encore, d'un ministère à l'autre ...

Pour la CGT, il ne serait pas admissible que certains personnels du MEEDDM ne puissent pas bénéficier du versement de cette prime, sous le seul prétexte que le communiqué diffusé dans tous les services dès le 21 octobre matin, fait état d'une liste restrictive de services qui seraient concernés.

La CGT vous demande donc solennellement, afin de ne pas rajouter de nouvelles discriminations parmi les personnels selon leur affectation (en y ajoutant un couperet selon la date de nomination ou de départ dans un service), de bien vouloir élargir le versement de cette prime de 250 euros à l'ensemble des personnels du MEEDDM quelque soit leur statut et leur service ou établissement d'affectation et ce, pour tous les agents en poste au 1er janvier 2009.

Persuadés que vous prendrez très vite les décisions qui s'imposent pour « créer les conditions optimales favorisant l'émergence d'une identité et d'une culture de travail communes » et afin de ne pas surcharger les personnels de la filière gestion administrative et paye dans un contexte de généralisation des pôles supports intégrés et de mise en place des plate-formes CHORUS, nous attendons que vous puissiez nous informer des dispositions que vous allez prendre pour simplifier et généraliser le versement de cette prime le plus rapidement.

Monsieur le ministre d'Etat, nous venons de prendre connaissance des conditions d'éligibilité de cette prime spécifique « dite de restructuration » par la note du 27 octobre 2009. Nous ne pouvons les accepter en l'état, à savoir notamment :

- Un agent du ministère de l'agriculture en fonction dans une DDEA sur un poste MEEDDM pourra percevoir la prime de 250 euros. A contrario, un agent du MEEDDM en fonction dans une DDEA sur un poste MAAP ne pourra pas percevoir la prime de 250 euros.

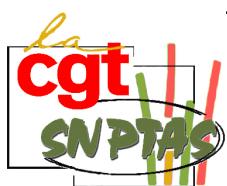
La prime de restructuration ne peut être versée :

- Aux agents affectés pour la première fois dans l'administration et nommés depuis moins d'un an dans l'un des services concernés,
- Aux agents dont le conjoint, concubin ou partenaire d'un pacte civil de solidarité perçoit la prime de 250 euros au sein du même service déconcentré.

Monsieur le ministre d'Etat, le SNPTAS CGT vous demande de retirer cette note dont les conditions d'éligibilité et de paiement sont discriminatoires. Nous vous demandons de publier sans tarder une nouvelle note conforme aux intérêts de l'ensemble des agents travaillant dans l'ensemble de vos services et du service public.

Dans cette attente, nous vous prions, monsieur le Ministre, de recevoir nos salutations les plus respectueuses.

Le secrétaire général SNPTAS CGT - Didier Horeau



Si vous souhaitez nous rejoindre et participer pour agir plus largement sur tout ce qui vous concerne.

Soutenez la CGT, rejoignez-la.

(déductible pour 66% du montant de votre impôt)

Nom :

Prénom :

Service :

Adresse :

Je souhaite adhérer au SN PTAS CGT

Signature

Bulletin d'adhésion à remettre à un militant CGT de ton service ou à renvoyer au SN/PTAS/CGT à La Défense.
MEEDDAT – PLOT I – 92055 – LA DEFENSE CEDEX – Tél. 01.40.81.83.12. – Fax. 01.40.81.83.16

émail : Internet –sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net – Intranet : carnet d'adresse – annuaire global équipement – Syndicat : Syndicat/SN PTAS CGT/AC

Notre site Internet <http://www.snptas-cgt.org>

Flash.....

Pétition contre la remise en cause de l'ARTT

Déjà plus de 5400 signataires soutiennent la pétition, vous aussi, venez signer cette pétition en ligne à :
<http://www.snptas-cgt.org>

Promotions !

Adjoints Administratifs : victoire de la mobilisation!

La CGT et l'ensemble de ses élus en CAP nationale tiennent à remercier tout particulièrement les 5300 signataires de la pétition CGT remise le 17 juillet dernier au Cabinet du Ministre. A lire sur notre site internet.

A lire aussi :

Circulaire N°661

PFR : Action intersyndicale

Circulaire N°659

Spéciale DDI 2

Agenda :

Grève le 21 janvier 2010

APPEL de la CGT à la Mobilisation des agents

Consultez l'agenda sur notre site

FILLON - RGPP 2 DEMOLITION MAN

Alors que les conséquences catastrophiques de la RGPP 2009-2011 sur les missions publiques et les personnels de tous niveaux ne sont qu'en cours de mise en oeuvre, déjà le chef de l'Etat et ses fidèles, premier ministre et ministre du budget, estiment urgent de préparer la période 2012-2013 avant la fin de l'année (on ne sait jamais, si les électeurs ...) ; merci pour le cadeau de noël. Bien entendu le fondement « unique » est la réduction du nombre d'agents publics et des moyens de fonctionnement qui vont avec. Il est presque comique, si ce n'était pas aussi grave pour l'avenir, de lire que les propositions devront être « innovantes, sans a priori et sans tabou », c'est vraiment ce qu'on perçoit immédiatement à la lecture de cet ordre de démolition.

Révision générale des politiques publiques le retour



Bien sûr nous y reviendrons plus amplement, notons simplement quelques points que nous traduisons des axes de casse minimum indiqués à monsieur le Chef de l'inspection générale des finances :

- nouvelle réforme en administration centrale avec encore moins d'agents et de moyens,
- nouvelle attaque frontale contre tout ce qui tourne autour de l'ingénierie routière et création d'un opérateur routier, certainement la création d'un établissement public pour les DIR,
- attaque contre les retraites (marins) et les emplois (les quelques emplois nouveaux issus du Grenelle deviennent des emplois en CDD non pérenne),
- contrainte dite environnementale sur l'aide au logement, qui peut cacher une réduction massive des aides,
- et tout le domaine lié à la mer qui est impacté avec des conséquences qui pourraient être dramatiques y compris pour le coup au niveau écologique. Mais ceci n'est qu'une partie, l'inspecteur peut aller plus loin. Personne ne lui demande d'analyser l'impact social et économique de telles réformes : pour leur mise en oeuvre, les conséquences pour les populations, les collectivités locales (qui elles seront de fait amenées à compenser comme on voit avec les taxes locales d'équipement). Bien entendu, nous ne saurons pas non plus quels sont les « bienfaits » du début de l'application de la RGPP et cette poursuite pour lutter contre la crise, le chômage, les risques environnementaux...

Mais puisqu'on vous dit qu'il ne faut pas avoir d'a priori politique, il faut les croire !!

Et bien, le SNPTAS CGT continue à ne pas y croire, et appelle tous les personnels à en débattre et à se mobiliser contre de telles mesures qui ne sont rien d'autre qu'une traduction d'un mépris et peut être même d'une haine profonde contre les agents publics, un soutien à la cupidité de quelques dirigeants de grands groupes industriels et financiers, un déni à l'identité profonde de notre pays et de notre république.

CTPM du 15 décembre 2009 Les syndicats quittent la séance

La CGT ne conteste pas la nécessité d'harmoniser la RTT dans le nouveau périmètre du MEEDDM. La CGT conteste la base de cette harmonisation qui n'est que prétexte à remettre en cause les 35 heures et la mise en œuvre de l'ARTT dans nos différents ministères d'origines depuis 2001, puisque vous excluez sans argumentaire de retenir ce qu'il y a de meilleur dans nos instructions respectives pour construire l'instruction RTT du MEEDDM que nous souhaitons.

Le Directeur de cabinet du Ministre lors de l'audience accordée à la CGT avant le dernier CTPM a déclaré qu'il ne se considérait engagé que sur les 20 jours de congés et les jours de fractionnement éventuels. Nous pouvons donc craindre que la possibilité de prendre les Jours RTT (JRTT) « sous réserve des nécessités de services » se restreigne rapidement au vu des réductions d'effectifs annoncées et des contraintes de travail accrues qui en découleront. L'ouverture contrainte de Compte épargne temps (CET) et la disparition à moindre coût de JRTT dans le cadre de ce nouveau CET contribuera de fait à revenir aux 39 heures.

Nous sommes loin des objectifs cités dans le préambule de l'instruction du Ministère de l'Equipement de 2001 je cite : « la réduction du temps de travail et son aménagement ...doivent constituer un progrès social pour l'ensemble des agents, femmes et hommes, en améliorant leurs conditions de vie personnelle et professionnelle... »

Il faut sortir du dogme de remise en cause systématique de la RTT qui vous motive. Les quelques réunions de travail que nous avons eues sur ce sujet avant ce CTPM n'ont rien du « dialogue social » puisque, malgré les propositions des organisations syndicales, vos textes n'ont pas bougé d'une virgule.

En ouvrant largement le « forfait des cadres » sans pointage vous instaurez de fait deux régimes de RTT. Celui des cadres (au sens large du terme) corvéables à merci auquel vous faites ce cadeau empoisonné et celui des autres auxquels vous vous apprêtez dans un deuxième temps à supprimer des JRTT quand ils sont malades avec contrôle strict d'horaires. Ce clivage est irresponsable et les conséquences néfastes sur le fonctionnement des services seront importantes.

Vous continuez d'ignorer la dégradation déjà réelle des conditions de travail des agents comme des cadres dans les services. Est-ce pour vous le prix humain à payer pour

tenir votre calendrier de réformes ? La CGT a demandé un suivi de l'ARTT à l'identique de ce qui existait jusqu'ici et une enquête sur la « qualité » du travail dans les services. Nous attendons toujours vos réponses sur ces deux demandes et sur les suites que vous envisagez donner aux autres fiches qui nous ont été communiquées (suppression de JRTT, ...).

Par ailleurs, nous vous signalons, Mr le Président que l'obligation de consulter préalablement le CCHS, sur ces points concernant l'ARTT pour apprécier les conséquences éventuelles de ces textes sur les conditions de travail des agents du MEEDDM, n'a pas été respectée. La CGT vous rappelle à l'obligation de respecter cette procédure.

Contrairement à ce qu'affirme de Directeur de Cabinet du Ministre l'aspiration des 5417 premiers signataires de la pétition CGT sur l'ARTT n'est pas en premier lieu de moins travailler. Leur revendication est d'abord que cette harmonisation soit conduite en respect de leurs conditions de vie personnelle et professionnelle et sans remise en cause de leurs acquis antérieurs.

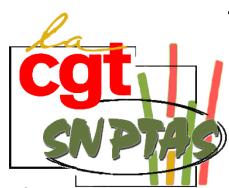
DIALOGUE SOCIAL AU MEEDDM



Chaque organisation syndicale a fait une déclaration générale convergente.

Le Secrétaire Général du MEEDDM a refusé de répondre sur le cadre général d'harmonisation de la RTT et a voulu nous contraindre à un examen séparé point par point.

Après concertation l'ensemble des organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, UNSA) a décidé de quitter le CTPM. Une lettre intersyndicale a été envoyée au Ministre. En attente d'audience et de réponse favorable aucune organisation syndicale ne participera au CTPM et à toute réunion « de concertation » (hors CAP). Les OS invitent leurs organisations locales à faire de même et à se mettre en grève le 21 janvier 2009.



Si vous souhaitez nous rejoindre et participer pour agir plus largement sur tout ce qui vous concerne.

Soutenez la CGT, rejoignez-la.

(déductible pour 66% du montant de votre impôt)

Nom :

Prénom :

Service :

Adresse :

Signature

Je souhaite adhérer au SN PTAS CGT

Bulletin d'adhésion à remettre à un militant CGT de ton service ou à renvoyer au SN/PTAS/CGT à La Défense.
MEEDDM – PLOT I – 92055 – LA DEFENSE CEDEX – Tél. 01.40.81.83.12. – Fax. 01.40.81.83.16

émail : Internet –sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net – Intranet : carnet d'adresse – annuaire global équipement – Syndicat : Syndicat/SN PTAS CGT/AC

Notre site Internet <http://www.snptas-cgt.org>

COMMUNIQUÉ DU SN PTAS CGT

Le SN PTAS CGT dénonce l'agression militaire contre la flottille humanitaire qui se dirigeait vers la côte palestinienne de Gaza.

Cette flottille avait pour mission d'apporter aux populations de Gaza - soumises à un blocus total par Israël - des denrées alimentaires, des médicaments et des matériaux de construction.

L'attaque militaire israélienne a fait - selon le bilan au 31 mai 2010 à 13h30 - au moins 19 morts et de nombreux blessés.

Lundi 31 mai 2010

Communiqué commun CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA

Appel à une nouvelle journée de mobilisation le 24 juin

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA se sont réunies le lundi 31 mai 2010 pour faire l'analyse de la journée de mobilisation du 27 mai pour l'emploi, les salaires et les retraites et pour envisager les suites.



Elles portent une appréciation positive sur la dynamique de mobilisation qui a rassemblé les salariés du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes alors que les annonces gouvernementales, notamment de reporter l'âge légal de départ en retraite, ont été faites 3 jours avant cette journée.

Les organisations syndicales rappellent que :

- la remise en cause de l'âge légal à 60 ans est inacceptable et injuste, en particulier elle fait porter les efforts sur les salariés qui ont commencé à travailler tôt et les travailleurs et travailleuses les plus précaires ;
- la reconnaissance de la pénibilité est incontournable et

ne peut se concevoir à partir d'un examen médical ;

- la question des nouvelles ressources reste pleine et entière ;
- La situation de l'emploi se dégrade, notamment pour les jeunes et les seniors, nécessitant une autre politique de l'emploi.

Les orientations du gouvernement ignorent l'essentiel des exigences formulées par les organisations syndicales.

Le gouvernement, avec mépris, a affirmé vouloir maintenir le cap sans prendre en compte la mobilisation des salarié(e)s. Il écarte toute idée d'un véritable débat et distille son projet au fil de l'eau. C'est inacceptable.

Le gouvernement reste campé sur l'allongement de la durée de cotisations et le report de l'âge légal de départ à la retraite. Taxation des hauts revenus et des revenus du capital, harmonisation

éventuelle entre le public et le privé... autant d'incertitudes et d'inquiétudes sur ses véritables intentions !

Rien n'est joué ! Le projet de loi devrait être présenté autour du 18 juin. L'intersyndicale se retrouvera régulièrement tout au long du processus qui court jusqu'à l'automne. Elle précisera ses analyses, continuera à faire connaître ses propositions et affinera ses mots d'ordre. Elle continuera à convaincre les salarié(e)s que leur intervention est indispensable.

Elles décident et appellent les salarié(e)s du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes à une nouvelle journée de mobilisation le 24 juin 2010.

Le 31 mai 2010



Si vous souhaitez nous rejoindre et participer pour agir plus largement sur tout ce qui vous concerne.

Soutenez la CGT, rejoignez-la.

(Déductible pour 66% du montant de votre impôt)

Nom :

Prénom :

Service :

Adresse :

Signature

Je souhaite adhérer au SN PTAS CGT

Bulletin d'adhésion à remettre à un militant CGT de ton service ou à renvoyer au SN/PTAS/CGT à La Défense.

MEEDDM – PLOT I – 92055 – LA DEFENSE CEDEX – Tél. 01.40.81.83.12. – Fax. 01.40.81.83.16

émail : Internet -sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net – Intranet : carnet d'adresse – annuaire global équipement – Syndicat : Syndicat/SN PTAS CGT/AC

LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ VONT AUGMENTER POUR PERMETTRE LA CONCURRENCE !

La France a fait le choix politique par le passé de son indépendance énergétique.

Ce choix est aujourd'hui remis en cause par le gouvernement. Alors que le bon sens commanderait de mettre en place une collaboration européenne pour développer une politique énergétique et écologique cohérente pour tous les citoyens, il s'engage dans une déréglementation et offre une part substantielle de la production électro nucléaire française à tous les opérateurs privés qui en feront la demande.

C'est l'objectif de la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché Electrique).

Nous publions dans ce **SNPTAS vous informe**, un appel de nos camarades de la Fédération CGT Mines-Énergie.

Pour une information complète sur les enjeux de la loi NOME, consultez le site :

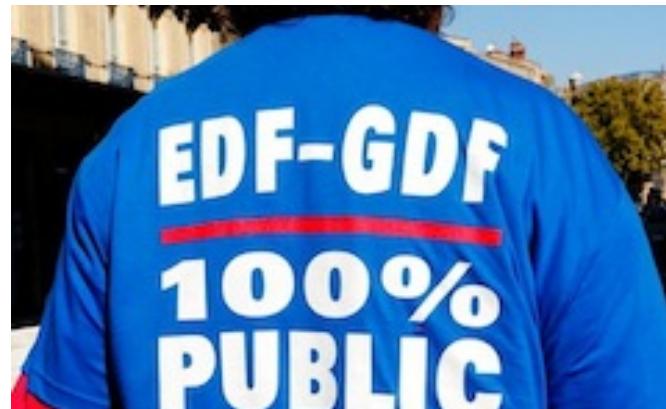
<http://www.poursavoir.fr>

NE LAISSONS PAS FAIRE !

La question de l'énergie se pose maintenant de façon particulière pour nous, agents du MEEDDM, ministère chargé de la politique énergétique. Pour le SNPTAS CGT, celle-ci doit être appréhendée de façon globale, à partir des différentes énergies possibles dans le cadre du développement durable et des orientations des « Grenelle ». C'est aussi une question essentielle, en terme de « bien commun » pour notre vie quotidienne et pour le développement économique et social de chacun de nos territoires.

Mais, à l'opposé de cette approche, le gouvernement n'envisage la question énergétique que sous l'angle du marché et de la libre concurrence.

Ainsi, début juin 2010, les parlementaires auront entre les mains l'avenir



du service public de l'électricité.

En effet, débutera dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale l'examen du projet de loi Nome, soit la **Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité**, concoctée par le gouvernement.

Le principe en est simple : constatant que la concurrence ne fonctionne pas - plus de 96 % des Français restent fidèles à l'opérateur historique (EDF) -, le gouvernement a décidé de la créer... artificiellement.

Si la loi passe, à partir du 1er janvier 2011, EDF aura obligation de revendre à ses concurrents jusqu'à 25 % de sa production d'électricité.

Un véritable hold-up ! Les fournisseurs d'électricités vont se voir offrir un quart de la production, que les Français ont déjà payé avec leur facture, pour qu'ils puissent réaliser des profits, au seul bénéfice de leurs actionnaires. C'est une première d'obliger une entreprise, dans le monde de la concurrence libre et non faussée, à céder une partie de ses atouts à des concurrents qui produisent peu ou pas du tout d'électricité.

Trois points cruciaux sont en question :

Les tarifs

Les tarifs vont mathématiquement augmenter puisqu'il est reconnu que la concurrence ne peut s'exercer parce qu'ils sont trop bas. Quelque soit le prix de rachat, tous les fournisseurs chercheront à faire une marge. Des chiffres circulent déjà et les fournisseurs de tous bords se frottent les mains.

Cela touchera lourdement tous les usagers et risque de porter un coup supplémentaire au secteur industriel, déjà mal en point, quand on sait que le prix de l'électricité est un facteur important de localisation industrielle. Déjà certains industriels annoncent que, dans ce cas de figure, ils préféreront transférer leurs usines dans des pays qui leur permettent une stabilité et une visibilité à long terme à un tarif intéressant, comme le Canada ou les Etats-Unis, voir d'autres pays d'Europe. L'originalité de la France dans cette affaire, c'est d'accepter d'auto saborder son avantage compétitif, son système électrique.

Les investissements

Les fournisseurs profiteront de la manne nucléaire sans aucun investissement. On a vu ce que cela a donné il y a plusieurs années en Californie avec la grande panne électrique. Là-bas comme ailleurs, l'Etat s'est réapproprié le secteur. Quant à nous, nous privatisons à tour de bras !

La clause de destination

La loi stipule que les fournisseurs accédant à la « rente nucléaire » devront justifier d'un portefeuille de clients équivalent sur le territoire national. Tout le monde sait pertinemment que cette clause ne tient pas juridiquement, et qu'au moment opportun elle sera remise en cause et permettra à n'importe quel fournisseur d'aller spéculer partout en Europe.

Va-t-on finir par réaliser que la concurrence sur un produit qui ne se stocke pas et se transporte mal est une aberration ?

Le résultat de ce mauvais compromis risque de mettre à mal, non pas l'entreprise EDF mais toute l'organisation du secteur électrique.

PETITION : NON à la loi Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité

Signer la pétition en ligne : <http://www.poursavoir.fr/petition.php>



Si vous souhaitez nous rejoindre et participer pour agir plus largement sur tout ce qui vous concerne.

Soutenez la CGT, rejoignez-la.

(Déductible pour 66% du montant de votre impôt)

Nom :

Prénom :

Service :

Adresse :

Signature

Je souhaite adhérer au SN PTAS CGT

Bulletin d'adhésion à remettre à un militant CGT de ton service ou à renvoyer au SN/PTAS/CGT à La Défense.

MEEDDM – PLOT I – 92055 – LA DEFENSE CEDEX – Tél. 01.40.81.83.12. – Fax. 01.40.81.83.16

émail : Internet -sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net – Intranet : carnet d'adresse – annuaire global équipement – Syndicat : Syndicat/SN PTAS CGT/AC

**UNE RENTRÉE DANS L'ACTION
POUR LES RETRAITES**

le 7 septembre 2010

TOUS ENSEMBLE

contre une réforme brutale
et
un recul social sans précédent
avec la CGT pour des solutions durables.
l'emploi, les salaires
la justice, la solidarité

AVEC LA CGT
UNE AUTRE AMBITION POUR NOS RETRAITES

Syndicat National des Personnels Techniques et Administratifs de Service
<http://www.snptas-cgt.org>

Élections 2010

19 octobre 2010

Élections des CAP

Locales et nationales

Adjoints Administratifs
Dessinateurs

Dépôt des listes :

7 septembre

19 octobre 2010

Élections des CTP

DDI

Dépôt des sigles:

7 septembre

<http://www.snptas-cgt.org>

Conception et réalisation: SNPTAS-CGT
Directeur de publication Patrice MARCHAND

n° 36 du 20 juillet 2010

Conférence de répartition des effectifs du
20 juillet 2010 :

**Le MEEDDM s'apprête à
supprimer 3 fois plus
d'emplois que prévu !**

Et l'État joue au patron voyou (page 2)



Selon nos informations, suite aux constats faits par le ministère du budget, le MEEDDM s'apprêterait à multiplier par trois le nombre de postes supprimés en 2011.

La déconsidération dont le Gouvernement faisait preuve pour ses agents prenait jusqu'alors la forme d'une qualification des agents en ETP (Équivalent Temps Plein). Aujourd'hui un nouveau cap est franchi avec la notion de « matelas technique de postes vacants ». Ce jeu de vocabulaire permet à chaque ministère de supprimer tous les postes vacants existants. Si une telle mesure devait être suivie au MEEDDM, elle signifierait le blocage de toute possibilité de mutation pour les agents en place et la suppression pour 2011 de plus de 4000 postes au lieu des 1300 prévus.

Un tel procédé inacceptable sera combattu par le SNPTAS-CGT et justifie encore la réussite d'une grande mobilisation générale.

Le 7 septembre 2010 TOUS EN GRÈVE ET DANS LES MANIFESTATIONS

Onze ans au service de l'Etat sans salaire ni retraite

Le SNPTAS-CGT débloque le dossier.

« Quand l'Etat joue au patron voyou*, il le fait jusqu'au bout. Employées comme concierges par la direction départementale de l'équipement (DDE) du Tarn, deux contractuelles ont travaillé onze ans pour l'administration... sans toucher un kopeck. Si ce n'est pour les quelques heures de ménage effectuées en sus de leur travail principal. Vingt ans après le début des faits, et alors que leur ministère de tutelle (Développement durable) est prêt à réparer son erreur - en leur payant une décennie de salaire -, c'est désormais le ministère du Budget qui, selon la CGT, bloque le dossier.

Pour Aline Farnière, tout commence en 1977. Elle a 29 ans lorsqu'elle est embauchée comme concierge du parc des Ponts et Chaussées d'Albi, dans le Tarn (...) En 1990, les choses se gâtent. De retour de quatre ans de congés sans solde pour élever son deuxième enfant, Aline retrouve son poste, dont le descriptif fait état des mêmes attributions. Problème, il manque un paragraphe au contrat de travail : celui lié à sa rémunération. Aucun salaire n'est mentionné dans le document, qui viole ainsi - même si l'Etat n'y est pas assujetti - les règles les plus élémentaires du droit du

travail. Seules quelques heures de ménage, figurant dans un autre contrat, lui seront payées pendant les onze ans, de 1990 à 2001, où elle travaillera gratuitement, et à plein-temps, pour l'Etat. Son employeur, la direction départementale de l'équipement (DDE), lui interdit même d'occuper un autre emploi (...)

Pour Sylvain de Biasi, syndicaliste CGT, qui a contribué à débloquer le dossier en 2001, « la direction de l'époque a dû se dire que le salaire de son mari, ajouté au logement de fonction, c'était bien assez pour elle » (...)

Il faudra dix ans, et la pression de la CGT, pour que l'Etat, en 2001, se décide enfin à leur octroyer un salaire (...) l'Etat propose aujourd'hui aux deux femmes entre 120 000 et 140 000 euros « au titre des rappels de salaires » et 20 000 euros pour le préjudice moral.

Problème : depuis la rédaction du texte, le ministère est aux abonnés absents. « Ils refusent de répondre, expliquant que le document est parti pour paiement à Bercy. Visiblement, c'est maintenant eux qui bloquent », explique Sylvain de Biasi. »

Affaire à suivre.

**extraits d'un article paru dans [Libération.fr](#) suite au déblocage d'un dossier suivi par le SNPTAS-CGT depuis 2001.*



Si vous souhaitez nous rejoindre et participer pour agir plus largement sur tout ce qui vous concerne.

Soutenez la CGT, rejoignez-la.

(Déductible pour 66% du montant de votre impôt)

Nom :

Prénom :

Service :

Adresse :

Signature

Je souhaite adhérer au SN PTAS CGT

Bulletin d'adhésion à remettre à un militant CGT de ton service ou à renvoyer au SN/PTAS/CGT à La Défense.

MEEDDM – PLOT I – 92055 – LA DEFENSE CEDEX – Tél. 01.40.81.83.12. – Fax. 01.40.81.83.16

émail : Internet -sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net – Intranet : carnet d'adresse – annuaire global équipement – Syndicat : Syndicat/SN PTAS CGT/AC

Le SNPTAS vous informe...

N°37 du 17 novembre 2010

Flash.....

Retraites : La loi promulguée, la bataille continue

La loi portant réforme des retraites a été promulguée dans la nuit de mardi à mercredi.
<http://www.snptas-cgt.org>

Boycott des réunions avec l'administration

Poursuivre la mobilisation !
 En cohérence avec l'appel unitaire au MEEDDM du 6 octobre dernier et du fait qu'aucun élément nouveau vient changer le contexte, l'intersyndicale à informé le ministère (Département des relations sociales) que tous les syndicats (CGT-FO-CFDT-UNSA-FSU-Solidaires-CFTC) poursuivent le boycott des réunions et donc ne participeront à aucune réunion avec l'administration jusqu'au vendredi 19 novembre inclus..

A lire aussi :

Circulaire N°679

- Primes B administratifs
- suite des actions du 6 novembre
- Boycott des réunions avec l'administration

Agenda :

23 novembre 2010

APPEL de la CGT à la Mobilisation des agents
 Consultez l'agenda sur notre site

Lettre ouverte sur les régimes indemnitaire et les Primes

Madame la Ministre,

La création du MEEDDM devenu MEDDTL depuis le 14 novembre 2010, la RGPP et la REATE se sont traduites par de nombreuses fusions et restructurations de services. Nous avons alerté à plusieurs reprises le ministère sur le fait, que parmi les conséquences, nous avons de nombreux agents à corps et grade égaux travaillent dans le même service mais relèvent de ministères différents. Les origines sont principalement celles de l'ex-Equipement, de l'Agriculture et de l'Industrie -Finances. La mise en œuvre des mesures RGPP accentuent ce phénomène, notamment avec les diverses mutualisations interministérielles au niveau régional et départemental.

Un siècle de retard pour NKM



«Le ministre d'Etat Jean Louis Borloo s'était engagé, le 29 juillet 2008 à Rennes, à mettre en place rapidement l'harmonisation par le haut des régimes indemnitaire. Depuis, les agents attendent toujours...»

Le constat que tout le monde fait est qu'à grade égal et travail égal, qui plus est dans le même bureau, deux collègues de travail peuvent avoir des différences de salaires via les primes pouvant largement dépasser 30%. Le syndicat SNPTAS CGT, mais également les directions, ont alerté à plusieurs reprises le MEDDLT sur les difficultés que cette situation engendre dans les services.

Depuis le début, le SNPTAS CGT relaie la revendication, portée par une majorité écrasante de personnels (pour ne pas dire unanime), y compris par l'encadrement supérieur, pour une revalorisation et une harmonisation par le haut de tous les régimes indemnitaire : « A travail égal salaire égal ! »

Le constat est que si le MEDDLT s'est empressé de donner une suite favorable à l'harmonisation pour certains corps comme celui des ingénieurs des ponts et chaussées – corps dorénavant des IPEF, le processus est beaucoup plus lent pour toutes les autres catégories.

A titre d'exemple, les élus CGT des catégories C administratifs de votre ministère ont pris acte de votre annonce, en début 2010, d'un plan triennal d'alignement des primes sur celles du MAAP. Dans la mesure où ce plan est censé se financer à enveloppe fermée, nous ne pouvons qu'être sceptique et supposer une possible équation : emplois contre primes.

Lettre ouverte sur les régimes indemnitaire et les Primes (suite)

Cette différence de salaire est importante et durement vécue, tout particulièrement dans les catégories au salaire les plus bas. Il est important de rappeler que ce sont bien tous les agents qui le vivent mal et pas seulement celles et ceux qui sont les « perdants ».

C'est pourquoi le SNPTAS CGT tient à vous alerter une nouvelle fois sur l'urgence qu'il y a à faire évoluer cette revendication d'harmonisation par le haut de tous les régimes indemnitaire.

L'urgence est d'autant plus grande que nous faisons le double constat suivant :

- Au lieu de s'harmoniser, les pratiques et décisions de chacun des ministères tendent à se différencier de plus en plus et à se prendre de façon unilatérale, ce qui ne peut qu'accentuer les différences dans la gestion que nous connaissons aujourd'hui.

- Vous, Madame la Ministre et votre ministère, êtes toujours à la traîne par rapport aux autres ministères quand il s'agit d'attribuer un gain, quel qu'il soit, aux agents.

Les primes exceptionnelles

Cette pratique est en train de prendre une grande ampleur avec des décisions prises sans aucune concertation. Nous ne développerons pas ici toute l'argumentation qui nous conduit à le dénoncer sur le fond dans une logique d'individualisation de la gestion, cassant les garanties collectives.

Cette pratique est génératrice de conflits et de divisions entre les agents, alors qu'il convient au contraire de travailler ensemble. Elle engendre tout autant perte de productivité, stress et souffrance.

Quelle vision archaïque et inhumaine, quel mépris pour les agents que de vouloir quantifier le mal être, la souffrance au travail pour le compenser par des primes aléatoires tout en gelant le traitement et essayer d'étouffer le mécontentement des agents !!!

En plus, nous constatons là aussi des différences dans l'attribution, ce qui agrave toujours un peu plus le phénomène et les risques de grandes difficultés dans les services.

La prime « Chorus »

À titre de dernier exemple en date et selon nos informations, les agents du MAAP affectés dans les plates formes Chorus

toucheiraient une prime supplémentaire exceptionnelle de 130 euros bruts/mois depuis le 1er janvier 2010. Pourquoi ne sont concernés que les personnels de ce ministère et pourquoi ceux des autres ministères – MEDDLT, Défense, etc. - en poste dans ces services ont-ils été oubliés ? Est-ce volontaire ? « Bonjour l'ambiance de travail » !

Les agents du MEDDLT affectés dans les pôles supports intégrés (PSI) souffrent d'une surcharge de travail qu'ils soient sur la plate forme Chorus ou toute autre cellule du PSI, mais eux, ils n'ont rien.

Il est hors de question pour le SNPTAS CGT de remettre en cause l'attribution d'un gain pour des agents du MAAP. Il s'agit d'un nouvel exemple de plus qui démontre les lacunes, la GRH régressive de notre ministère, dès qu'il s'agit de sujet concrets touchant aux agents.

Le SNPTAS CGT demande à disposer des toutes les informations sur l'ensemble des primes exceptionnelles en cours dans les services quel qu'ils soient et quelle que soit l'origine ministérielle.

Le SNPTAS CGT, réitère ses revendications :

- **Une augmentation du traitement indiciaire et la création d'emplois permettant de répondre à toutes nos missions et d'avoir des conditions de travail normale dans les services,**

- **Une revalorisation et une harmonisation par le haut des régimes indemnitaire et leur réévaluation pour tous, avec un plan précis de réalisation, au maximum triennal,**

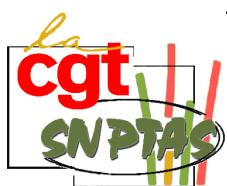
-**Une mesure immédiate, mensuelle et pérenne, à compter du 1er janvier 2010, permettant d'attribuer les mêmes primes pour tous les agents travaillant dans les Centres de Prestations Comptables Mutualisés – CPCM ou plates-formes Chorus, quelque soit le poste tenu et le ministère de rattachement, marquant un début concret d'inscription dans le plan d'harmonisation.**

Les agents attendent, Madame la Ministre, des réponses précise et concrètes de votre part.

Prime "CHORUS"



SNPTAS-CGT-2010



Si vous souhaitez nous rejoindre et participer pour agir plus largement sur tout ce qui vous concerne.

Soutenez la CGT, rejoignez-la.

(déductible pour 66% du montant de votre impôt)

Nom :

Service :

Adresse :

Prénom :

Signature

Je souhaite adhérer au SN PTAS CGT

Bulletin d'adhésion à remettre à un militant CGT de ton service ou à renvoyer au SN/PTAS/CGT à La Défense.
MEEDDM – PLOT I – 92055 – LA DEFENSE CEDEX – Tél. 01.40.81.83.12. – Fax. 01.40.81.83.16

émail : Internet –sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net – Intranet : carnet d'adresse – annuaire global équipement – Syndicat : Syndicat/SN PTAS CGT/AC

Notre site Internet <http://www.snptas-cgt.org>

Le SNPTAS vous informe...

N°37 du 17 novembre 2010

Flash.....

Retraites : La loi promulguée, la bataille continue

La loi portant réforme des retraites a été promulguée dans la nuit de mardi à mercredi.
<http://www.snptas-cgt.org>

Boycott des réunions avec l'administration

Poursuivre la mobilisation !
 En cohérence avec l'appel unitaire au MEEDDM du 6 octobre dernier et du fait qu'aucun élément nouveau vient changer le contexte, l'intersyndicale à informé le ministère (Département des relations sociales) que tous les syndicats (CGT-FO-CFDT-UNSA-FSU-Solidaires-CFTC) poursuivent le boycott des réunions et donc ne participeront à aucune réunion avec l'administration jusqu'au vendredi 19 novembre inclus..

A lire aussi :

Circulaire N°679

- Primes B administratifs
- suite des actions du 6 novembre
- Boycott des réunions avec l'administration

Agenda :

23 novembre 2010

APPEL de la CGT à la
 Mobilisation des agents
 Consultez l'agenda sur notre site

Lettre ouverte sur les régimes indemnitaire et les Primes

Madame la Ministre,

La création du MEEDDM devenu MEDDTL depuis le 14 novembre 2010, la RGPP et la REATE se sont traduites par de nombreuses fusions et restructurations de services. Nous avons alerté à plusieurs reprises le ministère sur le fait, que parmi les conséquences, nous avons de nombreux agents à corps et grade égaux travaillent dans le même service mais relèvent de ministères différents. Les origines sont principalement celles de l'ex-Equipement, de l'Agriculture et de l'Industrie -Finances. La mise en œuvre des mesures RGPP accentuent ce phénomène, notamment avec les diverses mutualisations interministérielles au niveau régional et départemental.

Un siècle de retard pour NKM



«Le ministre d'Etat Jean Louis Borloo s'était engagé, le 29 juillet 2008 à Rennes, à mettre en place rapidement l'harmonisation par le haut des régimes indemnitaire. Depuis, les agents attendent toujours...»

Le constat que tout le monde fait est qu'à grade égal et travail égal, qui plus est dans le même bureau, deux collègues de travail peuvent avoir des différences de salaires via les primes pouvant largement dépasser 30%. Le syndicat SNPTAS CGT, mais également les directions, ont alerté à plusieurs reprises le MEDDLT sur les difficultés que cette situation engendre dans les services.

Depuis le début, le SNPTAS CGT relaie la revendication, portée par une majorité écrasante de personnels (pour ne pas dire unanime), y compris par l'encadrement supérieur, pour une revalorisation et une harmonisation par le haut de tous les régimes indemnitaire : « A travail égal salaire égal ! »

Le constat est que si le MEDDLT s'est empressé de donner une suite favorable à l'harmonisation pour certains corps comme celui des ingénieurs des ponts et chaussées – corps dorénavant des IPEF, le processus est beaucoup plus lent pour toutes les autres catégories.

A titre d'exemple, les élus CGT des catégories C administratifs de votre ministère ont pris acte de votre annonce, en début 2010, d'un plan triennal d'alignement des primes sur celles du MAAP. Dans la mesure où ce plan est censé se financer à enveloppe fermée, nous ne pouvons qu'être sceptique et supposer une possible équation : emplois contre primes.

Lettre ouverte sur les régimes indemnitaire et les Primes (suite)

Cette différence de salaire est importante et durement vécue, tout particulièrement dans les catégories au salaire les plus bas. Il est important de rappeler que ce sont bien tous les agents qui le vivent mal et pas seulement celles et ceux qui sont les « perdants ».

C'est pourquoi le SNPTAS CGT tient à vous alerter une nouvelle fois sur l'urgence qu'il y a à faire évoluer cette revendication d'harmonisation par le haut de tous les régimes indemnitaire.

L'urgence est d'autant plus grande que nous faisons le double constat suivant :

- Au lieu de s'harmoniser, les pratiques et décisions de chacun des ministères tendent à se différencier de plus en plus et à se prendre de façon unilatérale, ce qui ne peut qu'accentuer les différences dans la gestion que nous connaissons aujourd'hui.

- Vous, Madame la Ministre et votre ministère, êtes toujours à la traîne par rapport aux autres ministères quand il s'agit d'attribuer un gain, quel qu'il soit, aux agents.

Les primes exceptionnelles

Cette pratique est en train de prendre une grande ampleur avec des décisions prises sans aucune concertation. Nous ne développerons pas ici toute l'argumentation qui nous conduit à le dénoncer sur le fond dans une logique d'individualisation de la gestion, cassant les garanties collectives.

Cette pratique est génératrice de conflits et de divisions entre les agents, alors qu'il convient au contraire de travailler ensemble. Elle engendre tout autant perte de productivité, stress et souffrance.

Quelle vision archaïque et inhumaine, quel mépris pour les agents que de vouloir quantifier le mal être, la souffrance au travail pour le compenser par des primes aléatoires tout en gelant le traitement et essayer d'étouffer le mécontentement des agents !!!

En plus, nous constatons là aussi des différences dans l'attribution, ce qui agrave toujours un peu plus le phénomène et les risques de grandes difficultés dans les services.

La prime « Chorus »

À titre de dernier exemple en date et selon nos informations, les agents du MAAP affectés dans les plates formes Chorus

toucheiraient une prime supplémentaire exceptionnelle de 130 euros bruts/mois depuis le 1er janvier 2010. Pourquoi ne sont concernés que les personnels de ce ministère et pourquoi ceux des autres ministères – MEDDLT, Défense, etc. - en poste dans ces services ont-ils été oubliés ? Est-ce volontaire ? « Bonjour l'ambiance de travail » !

Les agents du MEDDLT affectés dans les pôles supports intégrés (PSI) souffrent d'une surcharge de travail qu'ils soient sur la plate forme Chorus ou toute autre cellule du PSI, mais eux, ils n'ont rien.

Il est hors de question pour le SNPTAS CGT de remettre en cause l'attribution d'un gain pour des agents du MAAP. Il s'agit d'un nouvel exemple de plus qui démontre les lacunes, la GRH régressive de notre ministère, dès qu'il s'agit de sujet concrets touchant aux agents.

Le SNPTAS CGT demande à disposer des toutes les informations sur l'ensemble des primes exceptionnelles en cours dans les services quel qu'ils soient et quelle que soit l'origine ministérielle.

Le SNPTAS CGT, réitère ses revendications :

- **Une augmentation du traitement indiciaire et la création d'emplois permettant de répondre à toutes nos missions et d'avoir des conditions de travail normale dans les services,**

- **Une revalorisation et une harmonisation par le haut des régimes indemnitaire et leur réévaluation pour tous, avec un plan précis de réalisation, au maximum triennal,**

-**Une mesure immédiate, mensuelle et pérenne, à compter du 1er janvier 2010, permettant d'attribuer les mêmes primes pour tous les agents travaillant dans les Centres de Prestations Comptables Mutualisés – CPCM ou plates-formes Chorus, quelque soit le poste tenu et le ministère de rattachement, marquant un début concret d'inscription dans le plan d'harmonisation.**

Les agents attendent, Madame la Ministre, des réponses précise et concrètes de votre part.

Prime "CHORUS"



SNPTAS-CGT-2010



Si vous souhaitez nous rejoindre et participer pour agir plus largement sur tout ce qui vous concerne.

Soutenez la CGT, rejoignez-la.

(déductible pour 66% du montant de votre impôt)

Nom :

Service :

Adresse :

Prénom :

Signature

Je souhaite adhérer au SN PTAS CGT

Bulletin d'adhésion à remettre à un militant CGT de ton service ou à renvoyer au SN/PTAS/CGT à La Défense.
MEEDDM – PLOT I – 92055 – LA DEFENSE CEDEX – Tél. 01.40.81.83.12. – Fax. 01.40.81.83.16

émail : Internet –sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net – Intranet : carnet d'adresse – annuaire global équipement – Syndicat : Syndicat/SN PTAS CGT/AC

Notre site Internet <http://www.snptas-cgt.org>